

APPEL DE PROPOSITIONS

1. AVIS AUX PROPOSANTS

1.1 Mise en contexte

Par le présent appel de propositions, la Fabrique de la paroisse **Sainte-Catherine** (ci-après la « **Fabrique** »), **située au 23, Grand-Rue, Ste-Catherine-de-Hatley, Qc, JOB 1W0**, invite les personnes intéressées à acheter l'église et le presbytère situés sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot **6609541**, dont la superficie est de **17 665 m²**.

Une personne intéressée devra soumettre sa proposition à la Fabrique par le dépôt d'une promesse d'achat, le tout selon les instructions et modalités suivantes.

1.2 Objet de l'appel de propositions

La Fabrique utilise le présent appel de propositions dans le but de permettre à tous de soumettre une proposition, ce processus ne constituant cependant pas un engagement de la Fabrique envers les proposants.

1.3 Traitement des propositions

La Fabrique ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers un proposant. La Fabrique n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute proposition.

Pour être acceptée, une proposition doit avoir fait l'objet d'une résolution favorable de l'assemblée de la Fabrique.

La résolution de l'assemblée de la Fabrique doit elle-même être approuvée par l'archevêque avant que la proposition puisse être acceptée.

1.4 Contenu obligatoire de la promesse d'achat

Une promesse d'achat soumise dans le cadre du présent appel de propositions doit être conforme au modèle de promesse d'achat disponible à l'adresse suivante : <https://diocesedesherbroke.org/fr/appel-de-proposition>

1.5 Dépôt d'une proposition

Une personne intéressée à participer au présent appel de propositions doit déposer à la Fabrique les documents suivants :

- Une promesse d'achat dûment signée par le proposant et conforme au modèle de promesse d'achat disponible à l'adresse suivante : <https://diocesedesherbroke.org/fr/appel-de-propositions> ;
- Dans le cas où une proposition est faite par une personne morale, la résolution de cette dernière autorisant la proposition dans son ensemble;
- Un plan ou une description préliminaire et un échéancier de réalisation du projet envisagé par la proposition.

Pour être valablement reçue, une proposition doit être déposée dans une enveloppe scellée et identifiée au coin inférieur gauche de l'enveloppe « Proposition pour achat de l'église et du presbytère **paroisse Sainte-Catherine** » au bureau de la paroisse **Sainte-Catherine** situé au **23, Grand-Rue, Ste-Catherine-de-Hatley, Qc, J0B 1W0**.

Une proposition peut être déposée jusqu'au **lundi 8 avril 2024, à midi**.

Toute proposition reçue après l'heure indiquée sera retournée non ouverte à son expéditeur.

1.6 Demande d'information

Pour tout renseignement concernant cet appel de propositions, vous pouvez communiquer avec **monsieur Bernard Lecomte**.

Le proposant ne doit en aucun cas s'adresser à une personne autre que **monsieur Bernard Lecomte** pendant la période d'appel de propositions.

Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, la Fabrique ne répondra pas nécessairement par écrit à toutes les demandes d'information ni ne transmettra toutes les réponses à tous les répondants. Toutefois, la Fabrique pourra déposer les réponses aux questions lui étant adressées sur le site internet de l'Archidiocèse de Sherbrooke, sans identifier le demandeur.

1.7 Frais de la demande

Le proposant n'a droit à aucun dédommagement pour les frais engagés pour la préparation et la présentation de sa proposition ou pour l'obtention de renseignements supplémentaires.

1.8 Propriété des documents

Toute proposition déposée ainsi que tous les documents s'y rattachant sont la propriété de la Fabrique et ne sont pas retournés au proposant.

1.9 Visite des lieux

Les personnes intéressées pourront visiter l'église et le presbytère en compagnie d'un représentant de la Fabrique, **sur rendez-vous: episcopolaire@gmail.com \ 819-868-0006 (boîte vocale).**

Donné à **Sainte-Catherine-de-Hatley**, Québec, ce **15 décembre 2023**.

Par décision de l'Assemblée de Fabrique

, président